

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction de L'Éducation et des Collèges  
12351

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Mise à disposition de véhicules électriques à des collèges publics du département.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Plan Charlemagne inscrit parmi ses objectifs l'exemplarité environnementale, avec des collèges soucieux du développement durable et de la biodiversité. L'Agenda Environnemental de la collectivité vient renforcer cet engagement.

Par délibération n° 111 en date du 24 mai 2019, la Commission permanente a voté un rapport cadre relatif à l'exemplarité environnementale dans les collèges. Il prévoit notamment une expérimentation, sur des collèges volontaires, de déploiement de bornes de recharge et de la dotation en véhicules électriques.

Par délibération n° 100 du 14 février 2020, vous avez approuvé le principe et les modalités de la mise à disposition à titre gratuit de véhicules électriques dans des collèges publics, ainsi que la convention-type de mise à disposition et sa signature avec un premier établissement, le collège Pont de Vivaux, à Marseille.

Il est aujourd'hui proposé de délibérer sur l'extension de cette expérimentation, avec la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule électrique au collège Pythéas, à Marseille, dans le cadre de la réalisation d'une salle de restauration dans cet établissement, avec production des repas au collège Manet et transfert des denrées entre les deux établissements.

D'autres mises à dispositions pourront intervenir par la suite.

Le présent rapport ne présente pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL